



**LE DIRECTEUR GENERAL
DES ACTIVITES FIDUCIAIRES ET DE PLACE**

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par Monsieur Jean-Paul REDOUIN, premier sous-gouverneur, à M. Armand PUJAL le 3 octobre 2008 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard CAUSSE, adjoint au Directeur Général des Activités Fiduciaires et de Place, délégation permanente est donnée à M. Jean-Yves HAUSSAIRE, adjoint au directeur du Réseau, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, dans la limite de 100.000 euros (HT), relatif à l'exercice des activités de la direction du Réseau, à l'exception de la nomination des chefs de service.

Fait à Paris, le 17 octobre 2008

Armand PUJAL
Directeur Général des Activités Fiduciaires et de Place